

# Appel pour l'autonomie professionnelle des psychologues

## **Psychologue, professionnel, ou citoyen,**

je demande à Monsieur Douste-Blazy, ministre des Solidarités, de la Santé et de la Famille, **de retirer** du Plan « Psychiatrie et Santé mentale » qu'il a soumis à concertation la "proposition de la création d'un cadre universitaire "professions de santé" avec co-tutelle Education Nationale/Ministère de la Santé au sein duquel un master de psychologie clinique pourrait être créé " (p. 41 du document) sous tutelle des Universités de Médecine.

### **CAR JE VEUX :**

- \* que l'autonomie professionnelle des psychologues soit respectée,
- \* que les psychologues soient entièrement responsables des actes qui procèdent de leur pratique clinique, laquelle exclut qu'un tiers médical ou autre leur dicte leur action, dans le respect de règles éthiques et déontologiques, dont la première est la confidentialité,
- \* que chacun puisse avoir un accès direct aux psychologues.

### **JE M'OPPOSE DONC :**

- \* à la création d'une catégorie particulière de psychologues qui remettrait en cause le titre unique de la profession défini par la loi n° 85-772 du 25/07/ 1985,
- \* à la remise en cause de l'activité de recherche spécifique de ces professionnels en la restreignant à des questions d'épidémiologie médicale ou à la promotion de soins qui auraient pour seul mérite un contrôle des coûts de leurs actions.

### **AU CONTRAIRE, J'AFFIRME :**

- \* que la formation des psychologues doit rester sous la responsabilité des Universités de sciences humaines sans tutelle des Universités de médecine,
- \* que doivent être connues et reconnues les formations post-universitaires qu'ils se donnent en pleine responsabilité tout au long de leur exercice professionnel, pour assurer la qualité de leurs actions. Cette pleine responsabilité inclut le choix de leurs lieux de formation.

### **JE SOUTIENS :**

- \* l'annonce par le ministre de la Santé de la création de postes de psychologues,
- \* ses prises de position pour la reconnaissance de la nécessité d'une pluralité d'approches, dont la psychanalyse, le respect de la confidentialité des données psychiques, psychiatriques et psychologiques, le caractère non-évaluable de la souffrance psychique,
- \* les efforts de concertation des psychologues pour établir avec les ministres concernés des garanties d'une formation spécifique à ces professionnels, qui améliorent le service qu'ils rendent à la population, notamment en ce qui concerne les stages professionnels qui sont déjà partie intégrante de leur cursus universitaire.

Nom - Prénom	Profession	Adresse (dont e-mail)	Signature

**A renvoyer à :**

**Association Psychologues Freudiens** 30 rue Beaubourg, 75003 Paris. E-mail :  
infopfreudiens@free.fr

**InterCoPsychos (Inter-collectifs de psychologues)** 64 boulevard Saint-Germain 75005 Paris. E-mail :  
collectifs-psychos@yahogroupes.fr